

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Recuren préfecture le 11/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FLATICALE

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63 (D) (66) 256005638-20210510-DELIB1621-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°16/21

SECRETAIRE DE SEANCE

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

49

PRESENTS:

en exercice: 86

présents :

votants:

Date de convocation : 23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE.

Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER, Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie

BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, James PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO, Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 11/05/2021 Reçu en préfecture le 11/05/2021

L'article L 2121 - 15 du code général des collectivités territoriales prévoit qualification de chacune de ses séances, le Comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonction De 2060 256005638 20210510-DELIB1621-DE

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- désigne Philibert de MOUSTIER secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Requen préfecture le 11/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCIE

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63 103.060-256005638-20210510-DELIB172021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°17/21

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 MARS 2021

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS :

46

en exercice: 86

présents :

49 votants:

Date de convocation : 23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE. Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER. Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice

DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI. Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, James PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO. Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Monsieur Patrice MARCHAND propose de procéder à l'approbation du procès Begues préfecture le 11/05/2021. Comité syndical du 9 mars 2021.

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

ID: 060-256005638-20210510-DELIB172021-DE

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 9 mars 2021.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Recurent préfecture le 11/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FLATICATION DE LA MICHELE

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63.05.060-256005638-20210510-DELIB182021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°18/21

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES **PRESENTS** :

en exercice: 86

présents :

49 votants:

Date de convocation :

23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE. Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER. Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir: Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, James PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO. Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK. Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

ID: 060-256005638-20210510-DELIB182021-DE

du compte administratif du budget opérationnel.

Monsieur Patrice MARCHAND, Président, ayant quitté la salle,

Monsieur Daniel DRAY, Vice-Président, demande s'il y a des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il met aux voix les comptes administratifs.

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 22 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal
- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget opérationnel

Pour copie conforme.

Le Président de séance.



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Recuren préfecture le 11/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCOSE

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63 105 060 256005638-20210510-DELIB192021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°19/21

APPROBATION DES **COMPTES DE GESTION 2020**

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS :

en exercice: 86

présents :

49 votants:

Date de convocation : 23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE. Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Collège des Communes : Françoise DUBREUCO, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, lames PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO, Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

Il est donné lecture des résultats des comptes de gestion établis par Montille 1,060-256005638-2021-0519-PELIB192021-DE Trésorerie municipale de Senlis.

Ayant entendu les explications,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 22 avril 2021,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget principal;
- APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget opérationnel.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Recuren préfecture le 11/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCISCO

South State of the State of the

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63 @ @ 256005638-20210510-DELIB202021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°20/21

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Séance du 10 mai 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS :

46

en exercice: 86

présents :

49 votants:

Date de convocation : 23 avril 2021

Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER. Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET,

Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, James PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO, Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Monsieur MARCHAND rappelle que l'adoption des comptes administratifs sections de fonctionnement de chacun des budgets et qu'il revient à l'asse délibérante d'affecter résultats.

a Recuten préfecture le 11/05/2021 uitat des ID: 060-256005638-20210510-DELIB202021-DE

Monsieur MARCHAND rappelle les résultats des comptes administratifs du budget principal et du budget opérationnel.

Budget principal:

Section de fonctionnement :

Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs): 1 747 001,27 €

Section d'investissement :

Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices

antérieurs) : 48 408,70 €

Budget opérationnel:

Section de fonctionnement :

Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices

antérieurs) : - 444 294,98 €

Section d'investissement: 7 387,74€

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 22 avril 2021

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter l'excédent du compte administratif 2020 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2021 pour un montant de 1 747 001,27 €

Pour copie conforme.

Le Président de séance.

Patrice MARCHAND

KMark



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Recuempréfecture le 11/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCISCHE

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63 (05.060-256005638-20210510-DELIB212021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°21/21

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS :

en exercice: 86

présents : 46

votants: 49

Date de convocation :

23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE. Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER. Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, James PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO. Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Monsieur MARCHAND présente les budgets primitifs du Syndicat mixte d'ame Reguen présente les budgets primitifs du Syndicat mixte d'ame Reguen présente les budgets primitifs du Parc naturel régional Oise - Pays de France pour l'année 2021, en l'occurrence, un baffgéde primitif principal relatit au fonctionnement et à l'équipement du syndicat mixte et un budget primitif o DE 1960-256005638-20210510-DELIB212021-DE seront engagées par le Parc.

Chacun étant en possession des documents relatifs à ces budgets et ayant entendu les explications du Président,

Vu la délibération N° 13/21 du 22 avril 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 22 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif du budget principal par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur
- FIXE, pour 2021, le montant de la cotisation :
 - des communes totalement comprises à 2,66 € par habitant,
 - de la commune de Creil à 5 580,00 €,
 - de la commune de Saint-Maximin à 7 795 €
 - de la commune de Verneuil-en-Halatte à 3 653 €
 - de la commune de Fosses à 8 389 €
 - de la commune de Survilliers à 3 908 €,
 - de la commune de Nanteuil-le-Haudouin à 1 780 €
 - de la commune de Beaumont sur Oise à 4 459 €
 - de la commune de Maffliers à 4 266 €
 - de la commune de Mours à 3 764 €
- ADOPTE le budget primitif du budget opérationnel par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur
- AUTORISE le Président à solliciter la participation des partenaires financiers
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Recurent préfecture le 18/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCISE

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63.05.060-256005638-20210510-DELIB222021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°22/21

CREATION DE POSTES

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

PRESENTS:

en exercice: 86

présents :

49 votants:

Date de convocation :

23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE. Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER. Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, lacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir: Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, James PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO, Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK. Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 18/05/2021 Reçu en préfecture le 18/05/2021

Monsieur MARCHAND rappelle que le Syndicat mixte dispose d'une équipe plu Affighé le linaire chargée de mettre en œuvre les actions visant à atteindre les objectifs de la charte, décidées par de 256005638-202105119:DELIB222021EDE équipe assure une fonction de conseil auprès des collectivités et des partenaires.

Il ajoute que l'équipe comprend les 16 salariés issus de l'ancienne Charte (le 17° poste étant toujours vacant, dans l'attente de la redéfinition du poste) ainsi que :

- Un animateur LEADER. Le poste de gestionnaire LEADER à mi-temps est vacant, suite au départ de Laëtitia IUNKER. Ces deux postes sont financés à 80% par le programme LEADER.
- Un chargé de mission « mobilités durables », financé dans le cadre du COTTRI
- Une chargée de mission SIG en appui de Pascal Lambert, jusqu'au mois d'août. Ce poste est mutualisé avec la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, pour 2 jours par semaine.

Il indique qu'il avait été prévu également de recruter, en 2020, un animateur de la filière biomasse-énergie notamment pour le projet COR ECO2, dans le cadre d'une subvention de l'ADEME mais que l'ADEME n'a pas donné suite à la demande de subvention du Parc et l'animateur n'a pas été recruté.

Il rappelle également que le budget triennal prévisionnel, inscrit dans les annexes de la Charte, prévoit l'augmentation de l'équipe, pour tenir compte de l'accroissement du périmètre, à raison de 3 postes supplémentaires, en 3 ans, qu'un premier recrutement a été effectué en 2020 (arrivée de Thibaud DAUMAL, chargé de mission Environnement/écologie le 4 janvier 2021) et que le second poste vise à conforter les chargés de mission œuvrant dans le domaine de l'aménagement (urbaniste, paysagiste architecte), pour répondre aux demande des communes.

Il explique, qu'en outre, Jean-Marc GIROUDEAU, architecte/urbaniste et chargé de mission urbanisme depuis l'Association de préfiguration du Parc prendra sa retraite en décembre 2021.

Aussi, il propose:

- D'assurer une transition entre Jean-Marc GIROUDEAU et son successeur en doublant le poste en 2021. Il est envisagé d'entamer la procédure d'embauche dès le vote du budget, puis, en fonction du profil recruté, pour assurer la complémentarité des profils, de lancer le recrutement pour le second poste de la nouvelle charte en fin d'année 2021 (poste budgété à partir de 2022).
- De recruter un animateur de la filière biomasse-énergie pour une durée de 2 ans, et ce même si l'ADEME ne finance pas le poste. En effet, le budget permet ce recrutement (17° poste de l'ancienne Charte, qu'il est suggéré, pour l'instant, de ne pas transformer en poste pérenne).

Après avoir entendu le Président,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 avril 2021,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE d'ouvrir un poste de chargé de mission urbanisme. Ce poste à temps complet, à pourvoir à compter du 15 mai 2021, ouvert aux contractuels et aux agents de la catégorie a vocation à être
- DECIDE d'ouvrir un poste à temps complet d'animateur de la filière bois/filière biomasse-énergie, sous contrat de projet pour deux ans.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,

Patrice MARCHAND

ReMark



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Requient préfecture le 18/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FAMILIE

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.05.069-256005638-20210510-DELIB232021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°23/21

CANDIDATURE POUR L'ANIMATION **DU SITE NATURA** 2000 « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE **CREIL** »

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

PRESENTS:

en exercice: 86

présents : 46

49 votants:

Date de convocation : 23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE.

BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER. Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice

DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI. Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, James PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU. Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, lacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO, Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 18/05/2021 Reçu en préfecture le 18/05/2021

sAffiché la tura 2000 « Coteaux de ID: 060-256005638-20210510-DELIB232021-DE

Monsieur MARCHAND rappelle que le Document d'objectifs (DOCOB) du l'Oise autour de Creil » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France.

Il ajoute que le Parc a été désigné, pour 3 ans, structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB et que cette mission d'animation a été renouvelée en 2017.

Il explique que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Et que cette animation est prise en charge à 100% par l'Etat et l'Europe.

Il rapporte que la désignation du Président du Copil et de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB doit être renouvelée pour 3 ans.

Il propose que le Parc naturel régional Oise – Pays de France se porte candidat à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Après avoir entendu le Président,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 avril 2021,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE de présenter la candidature du Parc naturel régional Oise - Pays de France à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Recuren préfecture le 18/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FLATION CLE

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63.05.060-256005638-20210510-DELIB242021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°24/21

APPROBATION DE LA CHARTE **AGRICOLE ET FORESTIERE DU GRAND ROISSY**

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS :

en exercice: 86

présents : 46

49 votants :

Date de convocation : 23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE.

Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER. Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, James PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS. Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO, Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Monsieur MARCHAND rapporte qu'adoptée initialement en 2016 sur le d'Oisiennes et 3 communes de Seine-Saint-Denis, la Charte Agricole de la Commandia d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) vient d'être étendue aux 17 communes du départer 19:069:256005638:20210510 DE 118242021 DE enrichie de la thématique de la forêt.

Recujen préfecture le 18/05/2021 unes

Il explique que le projet de Charte Agricole comprend deux principaux outils :

- Un schéma agricole fixant un objectif de pérennisation de 16 500 hectares de terres agricoles sur un horizon de 30 ans sur un périmètre de 45 communes (42 communes de la CARPF et 3 communes de Seine-Saint-Denis). Ce schéma agricole a pour objectif de donner de la visibilité à la profession agricole sur les potentielles évolutions foncières du territoire à long terme. Il est composé également d'un volet sur la circulation des engins agricoles et forestiers.
- Un programme d'actions concrètes articulé autour de quatre axes stratégiques :
 - ✓ Maintenir les espaces agricoles et forestiers et leur fonctionnalité, développer l'emploi;
 - ✓ Faire profiter les activités agricoles et forestières du développement territorial
 - ✓ Renforcer les liens entre acteurs de l'urbain et du rural;
 - ✓ Valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces ruraux.

Il explique qu'en 2016, la Charte Agricole a été signée par une cinquantaine de partenaires locaux et que compte tenu de de l'évolution du document, la CARPF sollicite, à nouveau, ses partenaires, pour la signer.

Il constate que les objectifs de la Charte agricole et forestière de la CARPF rejoignent ceux de la Charte du Parc et deux communes (Fosses et Survilliers) font partie à la fois de la CARPF et du Parc.

Il note, par ailleurs, que compte tenu de la proximité géographique des deux territoires, il est pertinent que le Parc et la CARPF échangent sur ces thématiques agricole et forestière.

Après avoir entendu le Président,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 avril 2021,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- VALIDE la Charte agricole et forestière du Grand Roissy
- AUTORISE le Président à la signer

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Reçu en préfecture le 18/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCISCO

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63 @ @256005638-20210510-DELIB252021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°25/21

ADHESION A L'INSTITUT PARIS **REGION**

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

PRESENTS:

en exercice: 86

présents :

votants:

49

Date de convocation : 23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE. Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER. Collège des Communes : Françoise DUBREUCO, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET. Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir: Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, James PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO, Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK. Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Monsieur MARCHAND rappelle que dans le cadre du programme d'actions 28054 en préfesture le 18/05/2021 l'avence d'urbanisme Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région pour mener les études expériméentales de capacite ronciere des communes, eu égard à leur expertise, leur habitude à expérimenter de 10 060-256005638-20210510 DELIB252021 DE partenariats.

Il explique qu'afin de pouvoir être engagées par Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région, les études de capacité foncière doivent entrer dans le programme partenarial 2021 des deux agences d'urbanisme ; ce qui nécessite au préalable l'adhésion du Parc à Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région.

Il rappelle que le Comité syndical du 22 avril dernier a décidé l'adhésion du Parc à Oise-les-Vallées et qu'il convient à présent de valider l'adhésion du Parc à l'Institut Paris Région, au travers de la signature d'une convention-cadre 2021-2023.

Il ajoute que l'adhésion n'entraîne pas de cotisation annuelle fixée par l'Institut mais que la contribution du Parc se fait au travers d'une participation au programme de travail partenarial dont le montant est fixé contractuellement par convention annuelle.

Il explique que, pour 2021, la convention annuelle reprendra les objectifs et le montant des études expérimentales de capacité foncière (communes du Val d'Oise) dont le montant s'élève à 60 000 €, financées dans le cadre du programme d'actions 2021 du Parc.

Après avoir entendu le Président,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 avril 2021,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'Institut Paris Région
- AUTORISE le Président à signer les conventions

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Recuren préfecture le 18/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCISE

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63 @ 256005638-20210510-DELIB262021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°26/21

MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LA **CATEGORIE A**

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président,

NOMBRE DE DELEGUES

PRESENTS:

en exercice: 86

présents : 46

votants: 49

Date de convocation : 23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE. Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI. Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, lames PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO. Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 18/05/2021 Reçu en préfecture le 18/05/2021

Monsieur MARCHAND rappelle que le décret 2014-513 du 20 mai 2014 a l'Afficié un Régime indémnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement 10DP 0697-256005698-2023-051-01DE LIB2620231-DE publique : le RIFSEEP.

Il explique que le RIFSEEP se compose de deux éléments :

- Une indemnité principale de traitement versée mensuellement, l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE)
- Un Complément Indemnitaire Annuel facultatif (CIA)

Il rapporte qu'en 2019, le Comité syndical du Parc a voté la mise en place du RIFSEEP pour les agents de la catégorie C et que le décret d'application pour les ingénieurs n'étant pas paru, le RIFSEEP n'a pas été instauré pour les agents de la catégorie A.

Il annonce qu'à présent, tous les textes étant parus, il y a lieu de délibérer sur ce nouveau régime indemnitaire pour les agents de catégorie A.

Il propose les critères d'attribution du RIPSEEP suivants :

L'indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertises (IFSE)

L'IFSE est une indemnité, attribuée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception.
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le décret demande de déterminer des groupes de fonctions et des montants maximum

Cadre d'emplois des Ingénieurs en chef hors classe et principaux

Groupe de fonction	Indicateurs – critères professionnels	Montants annuels maximum
GA	Premier niveau d'encadrement dans la hiérarchie Responsabilité de coordination des services Influence primordiale du poste dans la hiérarchie et sur les résultats Responsable juridique et financière de la structure Relation avec les élus et les partenaires Influence et motivation d'autrui Fonction de représentation de la structure	36 210 €

Cadre d'emplois des Ingénieurs principaux, responsables d'objectifs

Groupe de fonction	Indicateurs – critères professionnels	Montants annuels maximum
GB ,	Responsabilité d'encadrement d'un service Responsabilités de projets Responsabilité en matière d'objectifs de la Charte Expertises recherchées Haut niveau d'expertises Relation avec les élus et partenaires	32 30 €

Cadre d'emplois des Ingénieurs		Envoyé en préfecture le 18/05/2021 Reçu en préfecture le 18/05/2021 Affiché le		e asthet
Groupe de fonction naturel régional	Indicateurs – critères professionnels	ID : 060-256005638-20	210510-DELIB26202 Montants annuels maximum	1-DE
Oise-Pays de France	Haut niveau d'expertises Responsabilité de projets Relation avec les élus et les partenaires		25 500 €	

L'IFSE sera versée mensuellement. Le montant de l'IFSE sera proratisé en fonction du temps de travail. L'IFSE sera maintenue à plein traitement en cas d'indisponibilité pour congé annuel, pour maladie ordinaire, pour congé de longue maladie, pour maladie de longue durée, pour maladie professionnelle, pour accident de travail, pour maternité, pour paternité, pour adoption et en cas de mi-temps thérapeutique. L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- > en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- au moins tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, amélioration des savoirs techniques et de leurs utilisations...);
- en cas de surcroît d'activités.
- en cas de changement d'échelon, de grade ou de cadre d'emplois

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, il est stipulé que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Il est proposé les critères d'attribution du CIA suivants :

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel annuel.

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Il est proposé les montants maximums suivants :

Cadre d'emplois des Ingénieurs en chef hors classe et principaux :

Groupe de fonction	Indicateurs – critères professionnels	Montants annuels maximum
GA	Premier niveau d'encadrement dans la hiérarchie Responsabilité de coordination des services Influence primordiale du poste dans la hiérarchie et sur les résultats Responsable juridique et financière de la structure Relation avec les élus et les partenaires Influence et motivation d'autrui Fonction de représentation de la structure	6 390 €

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

st.o.

Cadre d'emplois des Ingénieurs principaux, responsables d'objectifs

		ID: 060-256005638-20210510-DELIB262021-DE	
Groupe de fonction	Indicateurs – critères professionnels	Montants	
,		annuels	
		maximum	
	Responsabilité d'encadrement d'un service		
GB	Responsabilités de projets	5 670 €	
	Responsabilité en matière d'objectifs de la Charte		
	Expertises recherchées		
	Haut niveau d'expertises		
	Relation avec les élus et partenaires		
	-	·	

Cadre d'emplois des Ingénieurs

Groupe de fonction	Indicateurs – critères professionnels	Montants annuels maximum
GC	Haut niveau d'expertises Responsabilité de projets Relation avec les élus et les partenaires	4 500 €

Le complément indemnitaire sera versé en une seule fois et n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le CIA sera maintenu en cas d'indisponibilité pour congé annuel, pour maladie ordinaire, pour maladie professionnelle, pour accident de travail, pour maternité, pour paternité, pour adoption et en cas de mi-temps thérapeutique.

Le versement du CIA sera suspendu en cas de congé de longue maladie et de longue durée.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 juin 2021.

Après avoir entendu le Président,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 avril 2021,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- VALIDE la mise en place de ce Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique, selon les modalités présentées cidessus.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,

Patrice MARCHAND

KMarly



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GE Recuren préfecture le 18/05/2021 DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FAMILLE

Téléphone: 03.44.63.65.65 - Télécopie: 03.44.63 (D5.060-256005638-20210510-DELIB272021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°27/21

FORFAIT MOBILITES DURABLES

Séance du 10 mai 2021

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase de Gouvieux sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS :

en exercice: 86

présents : 46

votants:

49

Date de convocation : 23 avril 2021

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE. Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER. Collège des Communes : Françoise DUBREUCO, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAULT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAULT, lames PASS à Yves CHERON.

ABSENTS ou EXCUSES: Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO. Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Monsieur MARCHAND rapporte que le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 en le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 en le décret n° 2020-543 du 9 décembre 2020 relatifs au versement du « forfait mobilités durables », ainsi quéffiché leté d'application du 9 mai 2020 encadrent la mise en place du « forfait mobilités durables » dans la fonction 19:090-356005638-20210510-DELIB272021-DE

Il explique que les personnels des collectivités territoriales peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail sous deux conditions:

- Les trajets domicile/travail doivent être réalisés en cycle ou cycle à pédalage assisté ou en covoiturage (en tant que passager ou conducteur)
- Le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible est fixé à 100 jours par an (modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent).

Il précise que le montant annuel du « forfait mobilités durables » est fixé à 200 €.

le vous propose de m'autoriser à signer l'arrêté de mise en place du forfait mobilité pour les agents du Parc.

Après avoir entendu le Président,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 avril 2021,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- VALIDE la mise en place du forfait mobilités durables pour les agents du Parc

Pour copie conforme.

Le Président de séance,